

1700 candidats SNESUP-FSU dans presque toutes les sections du CNU... Tous dans la campagne !

Hélios... Il n'est pas une journée pendant laquelle la dernière trouvaille bureaucratique du MESR, aux rigidités aggravées, n'aura tenté de dissuader les candidats de se présenter sur les listes aux prochaines élections au CNU. De la patience, de l'endurance, de la détermination... il en aura fallu aux utilisateurs d'une application informatique bâclée, qui jusqu'au dernier jour (hier minuit) a fait la preuve de son inadaptation et de son indigence. Dépassant ces difficultés et les tensions inhérentes, il nous faut remercier les collègues, les camarades impliqués, le personnel salarié du SNESUP, leur mobilisation de tous les instants pour rendre possible le dépôt, hier en fin d'après midi, des trois caisses pleines contenant des listes dont l'élaboration a nécessité une année de travail.

Hier, plus de 90 listes (présentées ou soutenues par le SNESUP-FSU), 1700 fiches de candidatures et bibliographiques ont été déposées au MESR. Au-delà de la présence du SNESUP-FSU dans la quasi-totalité des sections du CNU, de sa représentativité, nous avons réussi le tour de force, à un moment où le CNU se voit confier la contestée évaluation individuelle, d'être en

mesure d'assurer la présence active et combative du syndicat pour défendre les collègues et les protéger des risques de modulation de services. Les modifications du décret CNU que nous avons combattu notamment au CTPU, n'auront pas entamé notre capacité à être au rendez vous de ce scrutin aux enjeux majeurs !

Déposer des listes ne fait pas des élus... Il nous faut désormais faire campagne pour gagner ces élections, faire la preuve auprès des collègues que notre présence syndicale, nos valeurs alliées à la légitimité scientifique sont une force incontestable au service de tous. Le ministère a semé le parcours d'embûches et n'entend pas en rester là. Vigilants, nous le resterons pour que les collègues puissent porter leurs suffrages sur nos listes, pour les enseignants-chercheurs, la collégialité et la démocratie.

L'engagement de chacun est crucial ! Nous comptons sur toutes et tous !

Voir sur le site du SNESUP :

Listes déposées par le SNESUP, en cours de validation par le MESR :
<http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=5737&ptid=10&cid=3693>

21 juin - journée de mobilisation et d'information européenne *Non à l'austérité – Pour une autre politique européenne*

PROJET DE CREATION DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE : LE CNESER DIT NON...

Premier dossier instruit par le CNESER installé quelques minutes plus tôt, le projet de création de l'Université de Lorraine a reçu un camouflet cinglant.

Le projet de décret soumis au CNESER, à la rédaction visiblement expédiée, supprime les universités de l'académie de Nancy-Metz en les fusionnant sous la forme d'un grand établissement, dont les statuts dérogatoires au droit commun aggravent les méfaits déjà largement attestés de la loi LRU.

Ce projet confisque le reste de démocratie universitaire et complexifie l'organisation de ce qui deviendrait un mastodonte bureaucratique (45 composantes, 80 laboratoires, 8 *collegium*, une dizaine de "pôles scientifiques thématiques"...). Toutes les règles collectives de gestion du nouvel établissement sont renvoyées à un règlement intérieur dont l'adoption est suspendue à la délibération – sous trois mois – d'un conseil d'administration transitoire s'arrogeant les compétences des conseils d'administration, conseils scientifiques et CEVU des quatre établissements fusionnés (les universités Nancy 1-2, Metz et l'INPL) : ainsi 28 personnes nommées par les seuls quatre présidents des établissements tiennent en leurs mains l'avenir de la communauté universitaire de toute l'académie (52 500 étudiants, 3720 enseignants-chercheurs, 3012 BIATOS...).

Après avoir dénoncé les nombreuses dispositions dangereuses de ce projet, le CNESER a enfoncé le clou : proposées en séance, les modifications cherchant à infléchir le texte vers plus de respect de la démocratie et de la collégialité ont toutes été adoptées. Cependant, imposant que l'avis du CNESER soit rendu avant tout débat sur des amendements, le MESR a refusé de tenir compte des propositions adoptées par la suite et de soumettre au vote le texte ainsi amendé. Le SNESUP condamne ce coup de force et exige le respect de l'avis défavorable donné par le CNESER (10 contre, 5 abstentions, 6 pour).

Paris, le 31 mai 2011